

À la Une

3 décembre 2018, Journée internationale des personnes handicapées, le ministère se mobilise !

Séminaire national des correspondants handicap du ministère de l'Intérieur

Lundi 3 décembre 2018, dans l'auditorium de Lognes, près de 150 correspondants handicap en présentiel et visio-conférence, de tous les périmètres du ministère (Secrétariat général, Police et Gendarmerie nationales) étaient réunis à l'invitation de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP)/DRH, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées. Un stand documentaire du Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) était à la disposition des participants.

En ouverture du séminaire, Stanislas Bourron a souligné l'engagement ministériel pour lutter contre les discriminations qui a été reconnu en 2018 par une double labellisation : « *Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* » et « *Diversité* ». La politique volontariste que le ministère mène depuis plusieurs années en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap s'inscrit pleinement dans cette démarche.

La première partie du séminaire a été consacrée à la politique ministérielle du handicap. Après un rappel des acteurs, Anne Brosseau, sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP/DRH) et haut-fonctionnaire en charge du handicap au ministère, a évoqué les éléments de la dernière déclaration au FIPHFP : 6,02 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), 10 507 BOE pour un effectif physique total de 182 238 agents au 1^{er} janvier 2017, 81 recrutements en 2017. Un point d'attention a été fait afin que les correspondants handicap conseillent aux agents en situation de handicap de renouveler leur décision de RQTH* 6 mois avant l'arrivée à échéance ou incitent les agents concernés à la demander. Un focus a été fait sur le « *Livret de parcours professionnel* ». Enfin, après un point sur le financement, ont été abordées les grandes orientations de la politique du handicap et notamment l'accompagnement et l'insertion durable et complète des agents en situation de handicap.

Au cours de la deuxième partie de la rencontre, une présentation des missions du correspondant handicap a été réalisée à trois voix par Anne Brosseau (SDASAP/DRH), Pascale Legendre (SDPAS/DRCPN) et le général Olivier Courtet, sous-directeur de la gestion du personnel (DGGN/DPMGN).

Après un temps d'échanges, Laurène Cadiot-Jullien a rappelé les termes de la convention avec le FIPHFP, partenaire précieux pour la politique du handicap du ministère.

La 3^e convention qui a été signée le 28 septembre 2017 pour 2017-2019, s'articule autour de 2 axes :

- poursuivre les financements traditionnellement engagés favorisant l'accès et le maintien dans l'emploi et créant les conditions de succès de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- poursuivre les actions innovantes pour un accompagnement et une approche plus qualitative du suivi des personnes en situation de handicap.

Un point de vigilance a été fait concernant les dossiers de demandes de financement.

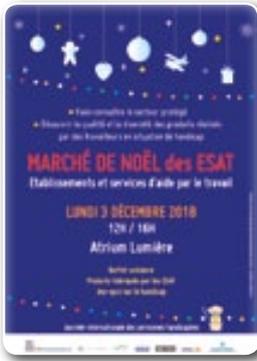
La dernière partie du séminaire a été dédiée à la sensibilisation et à la communication sur le handicap. Après un rappel des outils de sensibilisation à disposition des correspondants handicap, notamment les dépliant de la collection « *Les bonnes pratiques – accueillir un agent en situation de handicap* », un focus a été fait sur le jeu-concours bande-dessinée sur le handicap visuel et auditif lancé fin 2017 ou encore la campagne de sensibilisation aux handicaps invisibles (troubles DYS) en 2018.

Huit correspondants handicap ont ensuite été invités à répondre à un quiz sur les célébrités porteuses d'un handicap. A l'issue du jeu, ils ont reçu en cadeau une Handi-box, valorisant des produits réalisés par des établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

Les temps consacrés aux échanges ont permis aux correspondants handicap de s'exprimer, d'évoquer leurs problématiques locales et d'apporter leurs témoignages. Au travers des croisements d'expériences et de l'évocation de bonnes pratiques, ces réunions permettent de faire vivre le réseau. Anne Brosseau a clôturé le séminaire en remerciant les correspondants handicap pour leur implication. Un nouveau séminaire se tiendra en juin 2019, à l'occasion du mois du handicap.



* RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.



Marché de Noël des ESAT sur le site Lumière pour soutenir les secteurs protégé et adapté

En parallèle du séminaire correspondant handicap, le site Lumière a accueilli un marché de Noël le 3 décembre constitué d'associations et d'établissements et services d'aide par le travail (ESAT) dans le cadre de la Journée Internationale des personnes handicapées.

Des ESAT (Domaine de St-Gilles, Père-Lachaise, Châtillon, Le Clos du nid de l'Oise) et Handi'chien, une association qui éduque et remet gratuitement des chiens d'assistance à des personnes en situation de handicap, ont pu vendre toutes sortes de produits afin de combler les gourmands et les personnes souhaitant faire des achats solidaires pour Noël : chocolats, thé, jouets en bois, champagne, produits pour bébé...



Arpège, le restaurant inter-entreprise de Lumière, et Métro ont offert un buffet solidaire.

Pour sensibiliser les agents au handicap, et rappeler que 80 % des handicaps sont invisibles, des animations et des jeux-quiz ont été organisés et de nombreux cadeaux distribués.

Cette journée a été organisée en partenariat avec le propriétaire de l'immeuble, Tishman Speyer et des locataires du bâtiment Arpège, Métro, GSE et ING.

Une belle journée de mobilisation en faveur du recrutement, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT) et entreprises adaptées (EA)

Les ESAT accueillent des personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas travailler dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise adaptée (EA). Ils leur proposent des activités professionnelles rémunérées dans divers secteurs ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif.

L'objectif est de permettre aux travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle adaptée à leurs capacités personnelles et de développer leur potentiel. Les ESAT sont à la croisée des chemins entre le productif et l'éducatif, puisqu'ils doivent fournir un travail adapté aux différents publics accueillis, mais ils ont également pour mission de favoriser l'autonomie sociale de ces mêmes personnes.

Entreprises à part entière, **les EA** ont pour spécificité d'employer majoritairement des travailleurs reconnus handicapés. Elles leur permettent d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs possibilités.



UN DEVOIR DE CITOYEN

« Avoir recours aux achats responsables n'est pas une obligation légale et pas davantage une bonne action. C'est un simple devoir de citoyen dans le respect des principes de solidarité et de fraternité qu'impliquent les valeurs de la République ».

Didier Fontana, président du Comité national du FIPHFP de 2007 à 2013 et administrateur du conseil scientifique du FIPHFP.

Extrait de « Handicap - Guide de l'achat responsable »
Edition Dalloz Juris éditions, FIPHFP - août 2016.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Rubrique Actualités : > actionsociale.mi

Crédit photos / Aurore. Lejeune (DICOM) et Florence Gire (MIAAs/SDASAP/DRH).

Actualité du MI

Élections professionnelles : La continuité de l'action sociale assurée

Plus de 2 millions d'euros sont consacrés chaque année à l'action sociale locale à travers les budgets départementaux d'initiative locale (BDIL), gérés par la commission locale d'action sociale (CLAS). C'est grâce à ces budgets que les partenaires sociaux représentés au sein des CLAS peuvent financer les différentes actions qu'ils proposent aux agents : sorties en groupe, billets loisirs, chèques naissance ou sport, séjours enfants...

Les élections professionnelles du mois de décembre vont entraîner une recomposition des instances du dialogue social, dont les CLAS. Compte tenu des délais de procédures préalables à l'installation

des nouvelles commissions et pour que les agents continuent à bénéficier des offres et des prestations offertes par les BDIL dès le début de l'année 2019, le ministère a demandé aux préfetures d'établir un budget prévisionnel, de le soumettre à l'ancienne CLAS et de le mettre en œuvre sans attendre, en s'appuyant sur l'ancien vice-président de la CLAS dont le mandat est prorogé. Grâce à ce dispositif transitoire, les préfetures pourront utiliser les crédits qui leur seront délégués au début de l'année pour l'action sociale locale au profit des agents et de leurs familles.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale/Acteurs/Les instances : > actionsociale.mi

Contact : bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) - Mél. : > instances-de-concertation@interieur.gouv.fr

En préfecture

Les 40 ans du restaurant interadministratif de Metz

A l'emplacement actuel de la salle Fabert était installée une serre qui abritait le concours d'horticulture de l'exposition universelle de 1861. C'est 31 ans plus tard, en 1892, pendant l'annexion allemande, qu'a été inauguré un bâtiment en pierre de Jaumont de style néo-renaissance flamande : la salle Fabert. Elle servait de salle de gymnastique, d'armes et de spectacle. Longtemps désaffectée, elle est devenue un restaurant administratif à la fin des années 1970. Le restaurant interadministratif Fabert a ainsi fêté son 40^e anniversaire le 20 novembre 2018, en faisant un clin d'œil à son année d'inauguration : 1978.

Décoration sur-mesure, animation musicale disco, apéritifs et un gâteau spécialement confectionné pour l'occasion par le chef cuisinier ont ainsi agrémenté le repas des 710 convives présents ce jour-là, dont Didier Martin, préfet de la Moselle ; Olivier Delcayrou, secrétaire général ; Patrick Weiten, président du conseil départemental de la Moselle et Yannick Gaudron, directeur d'agence Elior. Une tombola est venue couronner cette journée de festivités en offrant plus de 260 lots aux invités, ravis de leur pause repas.



>>> Pour en savoir plus

Jean-Christophe Durand, responsable du service départemental d'action sociale de la préfecture de la Moselle

Tél. 03 87 34 85 84 - Mél. : > jean-christophe.durand@moselle.gouv.fr

Le petit guide social du fonctionnaire en préfecture

La Mission Information Animation de l'action sociale (MIAAs) de la SDASAP/DRH édite une collection « Les dossiers de l'action sociale », parmi laquelle figure le « Petit guide social du fonctionnaire ».

Dernièrement, c'est la préfecture de la Moselle qui a, sur demande, bénéficié de ce guide. Il regroupe toutes les informations qui relèvent de l'action sociale en administration centrale et au niveau local et pourra être consulté par tous les agents de la préfecture, des sous-préfectures, la SGAMI Est, la Police nationale, la Gendarmerie nationale, la sécurité routière...

Le petit guide social du fonctionnaire est déclinable pour chacune des préfetures à la demande du chef SDAS auprès de la MIAAs.

L'Ardèche, le Haut-Rhin et la Sarthe ont également leur exemplaire « sur mesure » et sont consultables sur le site Intranet de l'action sociale.



>>> Pour en savoir plus

Mission Information Animation de l'action sociale (MIAAs)

Mél. : > action.sociale@interieur.gouv.fr - Tél. 01 80 15 41 13

Florence Gire, maquettiste/graphiste - Tél. 01 80 15 41 44

Mél. : > florence.gire@interieur.gouv.fr

Consulter les guides : > <http://actionsociale.drh.minint.fr/index.php/18-documentation/169-les-dossiers-de-la-sd>

Développement durable et actions solidaires

Retour sur la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) 2018

Du 19 au 23 novembre 2018, pour les sites de Lumière, Beauvau, Lognes, Garance et Oudinot, vous avez été nombreux à prendre part aux actions de sensibilisation visant à promouvoir la réduction des déchets, encourager le recyclage, éviter le gaspillage et les déchets inutiles... Merci à tous de votre intérêt et de votre participation !

Quelques retours sur les ateliers que vous avez découverts à cette occasion...

Vous avez...adopté le compostage.

Les maîtres composteurs de Compost 13 et DM Compost vous ont conseillés sur le choix d'un composteur ou lombricomposteur et guidés pour obtenir le meilleur substrat. Les visites des sites de compostage citoyen ont également été très appréciées et chacun est reparti avec sa plante de bureau.

Vous avez...fabriqué vos produits d'entretien.

Pour lutter contre la pollution intérieure et son impact sur la santé, les mutuelles du ministère (Intérieure & MGP) et Yes We Green vous ont proposé des ateliers de fabrication de produits ménagers.

Vous avez...customisé vos vêtements.

Avec l'aide minutieuse d'Isabelle Teste, vos anciens vêtements ont retrouvé une seconde vie.

Vous avez...lutté contre le gaspillage alimentaire.

Le chef cuisinier de Métro a dévoilé, à quelques chanceux, ses secrets pour composer des repas sans gaspiller.

Vous avez...recyclé.

Grâce à l'association « e-graine », le recyclage du plastique n'a plus de secret pour vous ! Avec Up Cycle vous avez utilisé le marc de café pour faire pousser des champignons.

Isabelle Teste a proposé la conception de sacs à vrac avec des sacs en tissus publicitaires.

On ne jette plus ses stylos, crayons et tubes de colle usagers ! L'association Presedys les collecte afin d'aider les étudiants dyslexiques en leur finançant des scanners.



>>> Pour en savoir plus

Intranet développement durable : > <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>

Contact : > mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr

Site Intranet de l'action sociale/Boîte à outils/Documentation : > actionsociale.mi

Logement

L'aide à l'installation des personnels (AIP) : qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une aide financière non remboursable destinée à contribuer à la prise en charge, dans le cas d'une location vide ou meublée, des dépenses réellement engagées par l'agent ; pour le paiement du 1^{er} mois de loyer (provision pour charges comprises) ainsi que des frais d'agence et de rédaction de bail, du dépôt de garantie et des frais de déménagement.

Quel montant ?

Les montants maxima de l'aide accordée varient en fonction de la région d'affectation du demandeur :

- 900 € pour les agents affectés dans les régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte-d'Azur ainsi que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- 500 € pour les agents affectés dans les régions autres que celles citées ci-dessus.

Le montant de l'aide versée ne peut être supérieur au montant des dépenses réellement engagées par l'agent.

Qui peut bénéficier de l'AIP ?

- Les fonctionnaires civils stagiaires et titulaires de l'État, les magistrats stagiaires et magistrats, les agents recrutés sur la base de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, les agents recrutés par la voie du PACTE et les ouvriers d'État.
- Les « Primo-arrivants » dans la fonction publique de l'État disposant d'un revenu fiscal de référence (RFR) inférieur ou égal à 24 818 € (un seul revenu au foyer du demandeur) ou 36 093 € (2 revenus au foyer du demandeur) ou affectés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et disposant d'un RFR inférieur ou égal à 24 818 € (un seul revenu au foyer du demandeur) ou 36 093 € (deux revenus au foyer du demandeur).



Comment constituer son dossier ?

Vous pouvez constituer votre dossier en ligne ou en version papier.

> <https://www.aip-fonctionpublique.fr/aip/web/constituer>

Les demandes doivent être déposées dans les vingt-quatre mois qui suivent l'affectation et dans les quatre mois qui suivent la signature du contrat de location.

>>> Pour en savoir plus

> <https://www.aip-fonctionpublique.fr/>
> Intranet action sociale/Rubrique logement

1^{er} décembre 2018 : Journée mondiale de lutte contre le SIDA

Organisée chaque 1^{er} décembre depuis 1988, la *Journée mondiale de lutte contre le SIDA* est une journée internationale consacrée à la sensibilisation de la pandémie du virus. Elle est l'occasion d'une mobilisation mondiale, pour conduire des actions d'information, de prévention et de sensibilisation.

Le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) s'attaque au système immunitaire, qui a un rôle de défense contre toutes sortes d'agressions (celles des microbes en particulier). SIDA signifie syndrome d'immunodéficience acquise. Au fil du temps, les cellules coordonnant l'immunité deviennent de moins en moins nombreuses et l'immunité est de moins en moins efficace. Certaines maladies graves sont appelées « maladies opportunistes » parce qu'elles profitent de la diminution de l'immunité pour se développer. Lorsqu'une personne a une ou plusieurs maladies de ce type, on dit qu'elle a le SIDA. Être séropositif au VIH signifie qu'on est porteur du virus mais ne veut pas forcément dire qu'on est arrivé au stade du SIDA.

Infections par le VIH

- Voie sanguine : coupure ou blessure avec un objet souillé (seringue, scalpel, lames de rasoir...). Contact direct avec du sang contaminé sur la peau abîmée ou sur les muqueuses. La peau saine est imperméable au VIH.
- Voie sexuelle : rapports sexuels non protégés.
- Voie materno-foetale : pendant la grossesse (3^e trimestre), l'accouchement ou l'allaitement.

Evolution du virus

- Primo-infection : survient entre 2 et 6 semaines après la contamination. Elle peut être inapparente ou marquée par un syndrome pseudogrippal avec fièvre, maux de tête, malaises et ganglions palpables (adénopathies).
- Phase asymptomatique : période de latence, entre deux et cinq ans
- Phase d'accélération : l'augmentation de la répllication virale, due à l'épuisement du contrôle immunitaire
- SIDA : altération de l'état général avec fatigue, amaigrissement, adénopathies, épisodes de fièvre et de transpiration. Infections ou maladies opportunistes. Troubles neurologiques et psychiatriques (atteinte des nerfs périphériques...).

• Quelques chiffres* :

- Aujourd'hui, plus de **36,9 M** de personnes vivent avec le VIH dans le monde.
- **1,8 M** de personnes ont été infectées par le VIH en 2017.
- **940 000** personnes sont décédées de maladies liées au sida en 2017.
- En 2015, en France, **25 000** personnes ignoraient leur séropositivité.
- **27%** des découvertes de séropositivité se font à un stade avancé de la maladie.

Source : > www.aides.org



- Le 29 novembre sur le site **Lumière**, le service médical de prévention du ministère ; FLAG, l'association des policiers et gendarmes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) et les mutuelles MGP et Intériale ont distribué des documents d'information sur le VIH/Sida et ont répondu aux questions des agents du site.
- Association FLAG : > president@flagasso.com - > secretariat@flagasso.com - > www.flagasso.com

>>> Pour en savoir plus

- > <https://www.sida-info-service.org>
 - > <https://www.sidaction.org>
 - > <https://www.aides.org/>
 - > <http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sida/index.asp>
- Site Intranet de l'action sociale / Boîte à outils / Documentation :
- > Collection « *Les indispensables prévention santé - Risques infectieux* »



Partenariat

Championnats d'Europe police de marathon



L'équipe de France de marathon de la Police nationale s'est vue décerner le titre de champion d'Europe et l'équipe féminine la médaille de bronze, lors des championnats d'Europe police organisés à Dublin du 26 au 29 octobre 2018.

Toutes nos félicitations aux athlètes de la Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN) qui ont su donner une image dynamique de la Police nationale française.

>>> Pour en savoir plus

Tél. 01 57 14 21 36 - Mél. : fspn-sport-police@interieur.gouv.fr

Site de FSPN : www.sportpolice.fr

Facebook de la FSPN : > <https://fr-fr.facebook.com/fspn.sport.police/>

Handicap

Parution du « Livret du parcours professionnel »

Le ministère a lancé une expérimentation de deux années du « *Livret de parcours professionnel* », menée dans 23 préfectures, 2 directions centrales du secrétariat général (DLPJ et DEPAFI), 2 secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI sud et est), une direction d'administration centrale de la direction générale de la Police nationale (DGP/DCPAF) et toutes les régions de la Gendarmerie nationale pour les personnels civils relevant du ministère.

L'expérimentation, qui s'est terminée le 31 décembre 2017, a souligné la nécessité de modifier sur le fond et la forme la première version du Livret. La nouvelle version du livret a été finalisée fin octobre 2018. Conformément aux engagements du ministère auprès du Comité interministériel du handicap à l'automne 2017, le ministère a élaboré une circulaire de généralisation qui a été signée par le directeur des ressources humaines le 22 novembre 2018.

L'agent consigne dans le livret les informations le concernant ainsi que les coordonnées des interlocuteurs dont il relève. Il s'agit d'un outil personnel d'accompagnement de la carrière de l'agent.

Ce livret repose sur le principe du volontariat : l'administration ne peut pas en faire de copie.

Les livrets de parcours professionnels seront adressés à l'ensemble des agents sur la base du volontariat, par l'intermédiaire des chefs de BRH et des correspondants handicap.

« Politique du handicap 2017-2019, le ministère de l'Intérieur s'engage »

Depuis plus de dix ans, bien avant la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le ministère de l'Intérieur s'est engagé dans une politique volontariste en faveur du recrutement, de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Depuis 2003, elle prend corps dans des plans triennaux, qui ont permis notamment de sensibiliser les agents du ministère ainsi que de mobiliser l'ensemble des acteurs et professionnels du ministère au service de la politique du handicap.

Avec l'appui du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), il s'agit à la fois de financer des dispositifs compensant le handicap et d'offrir à tous les agents, qu'ils soient ou pas en situation de handicap, les mêmes chances d'évolution professionnelle. Le ministère entend défendre ces principes et en particulier ceux d'égalité des chances et d'emploi durable de ses agents.

Le ministère de l'Intérieur dispose d'atouts pour mettre en œuvre une politique dynamique en matière de handicap :

- l'engagement des acteurs ministériels et du réseau des correspondants handicap ;
- une intégration dans la politique ressources humaines du ministère ;
- des sources de financement complémentaires.

Le ministère poursuit ses actions avec la volonté de prendre en compte tous les handicaps.

Les actions sont notamment orientées vers l'accessibilité universelle. Le ministère voit dans la politique du handicap un vecteur d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Les investissements en la matière seront bénéfiques sur le long terme pour tous.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Rubrique Handicap : > <http://actionsociale.mi> et [textes de référence](#)

Contact : bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH)/DRH, secteur « Politique du handicap »

Tél. 01 80 15 41 56 - Mél. : > handicap@interieur.gouv.fr

Préfecture de la Moselle : action de sensibilisation au handicap

A l'occasion de la *Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées* (SEEPH), la préfecture de la Moselle a souhaité mener une action de sensibilisation innovante auprès de l'ensemble de ses agents sur la thématique du handicap en milieu professionnel.

Elle a ainsi proposé aux agents de tester leurs connaissances à l'aide d'un quiz en ligne élaboré par le référent handicap de la préfecture, en partenariat avec les services de l'EPNAK (établissement public national Antoine Koenigswarter), acteur de l'intégration de personnes handicapées. 21 questions sur la perception du handicap, ses différentes formes et le positionnement d'un employeur face au handicap ont été proposées. Par ailleurs, six affiches ont été créées par la sous-direction de l'action sociale complétées par un bandeau « *La préfecture de la Moselle s'engage* » et ont été apposées dans tous les bâtiments administratifs.

Cette action de sensibilisation des agents mosellans s'inscrit dans le contexte global de la double labellisation du ministère de l'Intérieur délivrée par AFNOR Certification « *Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* » et « *Diversité* ».

>>> Pour en savoir plus

Vincent Klein, référent action sociale - correspondant handicap

Service départemental d'action sociale de la préfecture de la Moselle

Tél. 03 87 34 88 79 - Mél. : > vincent.klein@moselle.gouv.fr



Retraite

Huit conseils à suivre pour un départ à la retraite dans les meilleures conditions

1. Vous devez déposer votre demande 6 mois avant la date souhaitée de départ à la retraite afin d'éviter une rupture de vos revenus. Vous ferez cette demande à l'aide du formulaire type prévu à cet effet, selon la catégorie à laquelle vous appartenez (administratif, technique, scientifique / spécialisé ou actif), auprès de votre bureau des ressources humaines (BRH) de proximité.
2. Votre BRH vous fera compléter le dossier papier indispensable (Formulaire EPR 10 «Demande de pension», pièces d'état civil, état des services militaires...).
3. Il établira votre arrêté de radiation des cadres, au plus tard 4 mois avant la date de votre départ en retraite, et vous le notifiera.
4. Il constituera votre dossier de pension et le transmettra au bureau des pensions et allocations d'invalidité (BPAI) sous forme dématérialisée.
5. Le BPAI vous enverra la synthèse de votre compte individuel de retraite, au moins 2 mois avant la date de votre radiation des cadres, faisant apparaître le détail des périodes prises en compte ainsi que les différentes bonifications auxquelles vous pouvez prétendre. Cette synthèse vous donnera l'estimation chiffrée du montant de votre pension. A réception de cette synthèse, vous disposerez de 2 semaines pour donner votre accord ou signaler au BPAI les éventuelles anomalies. Dans cette hypothèse, le BPAI vous enverra une seconde estimation de pension après correction.
6. Le BPAI adressera, au moins 2 mois avant votre date de radiation des cadres, une proposition de liquidation de votre pension au service des retraites de l'État (SRE) pour approbation.
7. Vous recevrez du SRE votre titre de pension ainsi que la déclaration pour la mise en paiement de votre pension de retraite. Vous devrez compléter ce document et le retourner signé, sans délai, et accompagné d'un RIB, au centre de gestion des retraites (CGR) dont les coordonnées figureront sur la lettre qui accompagnera votre titre de pension. C'est la réception de ces dernières pièces par ce service qui déclenchera la mise en paiement de votre pension.
8. Le premier versement de votre pension interviendra à la fin du premier mois de votre retraite, comme votre traitement lorsque vous étiez en activité (exemple : vous êtes radié des cadres le 1^{er} janvier, le paiement de votre pension s'effectuera à la fin du mois de janvier).



J = jour de radiation des cadres

Date de départ : il est conseillé de choisir pour date de radiation des cadres, le premier du mois (ou le 31 pour les mois de 31 jours) afin d'éviter toute rupture de revenus. En effet, la rémunération est versée jusqu'au dernier jour d'activité et la pension ne prend effet que le 1^{er} jour du mois suivant (exemple : si vous partez en retraite avant votre limite d'âge, le 12 janvier, vous percevrez votre traitement jusqu'au 11 janvier et votre pension ne vous sera due qu'à compter du 1^{er} février, vous perdrez donc 19 jours de revenu. Si vous partez le 1^{er} janvier, votre traitement prendra fin le 31 décembre et votre pension prendra le relais dès le 1^{er} janvier). La seule exception à cette règle concerne les pensions pour limite d'âge (ou en prolongation d'activité) ou pour invalidité, qui sont dues à compter du jour de la cessation d'activité. Dans ces cas, il n'y a aucune perte de revenus, quelle que soit la date de radiation des cadres.

Attention ! Si vous avez également travaillé dans le secteur privé, vous devrez demander votre retraite auprès des régimes où vous avez cotisé, six mois avant la date d'effet souhaitée.

Consulter ses droits à la retraite

- Tous les fonctionnaires peuvent consulter les droits acquis au cours de leur carrière en matière de retraite sur leur compte individuel retraite (CIR). Cette information concerne non seulement les droits acquis dans la fonction publique d'Etat mais également auprès de tous les régimes de retraite (CNAV, MSA, FP hospitalière, FP territoriale...).
- Plusieurs sites internet officiels permettent de consulter ses droits :
 - Le site « <https://info-retraite.fr> » est le site de référence de l'information retraite : consultez les droits acquis dans tous les régimes de retraite et obtenir un relevé de carrière et/ou une estimation indicative globale (dès 55 ans).
 - Le site « <https://ensap.gouv.fr> » de la DGFIP à partir duquel, les fonctionnaires peuvent consulter leur CIR. Cet espace permet également aux agents de procéder à des simulations financières du montant de leur future pension de l'État, en faisant varier les critères de dates de départ, d'indice du dernier grade et éventuellement en simulant l'impact d'une réduction de temps de travail quelques mois avant le départ... Le CIR est alimenté par le SIRH Dialogue, d'où la nécessité que ce dernier soit totalement fiable. En cas d'erreur sur le CIR l'agent devra contacter son BRH.
 - Le site « l'assuranceretraite » : > <https://www.lassuranceretraite.fr> récapitule les trimestres acquis tous régimes confondus. Ce site est le site de référence du régime général.

>>> Pour en savoir plus

- Site d'information sur la retraite des fonctionnaires de l'État : > <https://retraitesdeletat.gouv.fr>
- Site info-retraite : > <https://info-retraite.fr>
- Espace numérique sécurisé de l'agent public : > <https://ensap.gouv.fr>
- Site du régime général : <https://www.lassuranceretraite.fr>
- Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Retraite/Foire aux questions sur le droit à pension : > <http://actionsociale.mi>
- BPAI - 1, boulevard Foch - CS 40247 - 83007 Draguignan cedex - Tél. 04 94 60 48 04 - > centre-information-retraite@interieur.gouv.fr

Regroupement annuel des conseillers mobilité carrière de la M2RP

Le traditionnel regroupement annuel des conseillers mobilité carrière (CMC) de la Mission de Reconversion et de Réorientation de la Police (M2RP), service rattaché à la sous-direction de la prévention, de l'accompagnement et du soutien (SDPAS) de la DRCPN, s'est déroulé du 13 au 16 novembre sur le site de Garance, autour du thème du développement du conseil en évolution professionnelle dans la fonction publique et de l'accompagnement personnalisé vers la transition professionnelle dans les secteurs public et privé.

En ouverture, des responsables de la sous-direction des compétences et des parcours professionnels de la DGAFP ont présenté les grands axes de la réforme de la fonction publique annoncés le 31 octobre dernier par le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, qui se traduiront dans un projet de loi et par des mesures réglementaires au cours du premier semestre 2019.

Les évolutions attendues sur l'accompagnement des mobilités et des transitions professionnelles, le compte personnel d'activité, le reclassement des personnels inaptes ont fait l'objet de nombreuses questions de la part des CMC, qui sont fortement sollicités par les agents de la Police nationale sur les annonces gouvernementales.

Sont ensuite intervenus des représentants de la direction de la coopération internationale pour présenter les opportunités d'emplois et de missions ponctuelles offertes aux policiers à l'international. Le directeur du développement des projets public privé du groupe ADECCO - l'un de premiers recruteurs de France avec 24 000 personnes recrutées chaque année - a exposé les dernières tendances en matière d'emploi et de techniques de recrutement ainsi que les dispositifs récents de flexisécurité (contrat à durée indéterminée intérimaire).

La cheffe de la section ingénierie et développement de la certification au sein de la direction centrale du recrutement et de la formation de la Police nationale est venue faire le point sur les titres certifiés de la Police nationale, notamment sur le titre d'adjoint de sécurité intérieure qui permet aux ADS de disposer d'un titre certifié de niveau 5, améliorant l'employabilité de ceux qui doivent se reconvertir dans le secteur privé.

Enfin, une visio-conférence avec le centre régional de formation de Guyane a été organisée à destination des ADS de ce département afin de leur expliquer le mode d'accompagnement à distance mis en place par la M2RP en 2017 à destination des agents de l'Outre-mer.



Ce regroupement a permis de revenir sur le bilan de l'année qui traduit une forte activité pour les CMC : augmentation des offres d'emploi publiées sur l'espace dédié du site Intranet de la DRCPN - près de 1000 offres témoignant de l'activité des CMC « partenariat » auprès des employeurs intéressés par les compétences des agents de la Police nationale - demande croissante d'accompagnement vers la transition professionnelle d'agents titulaires, de plus en plus jeunes (1027 entretiens réalisés). Comme chaque année, ce regroupement permet aux CMC de se retrouver afin d'échanger sur leurs bonnes pratiques, les expériences locales et les évolutions de leur métier.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de DRCPN :

> <http://police-nationale.minint.fr/>

> Offres d'emploi

« mobilité - reconversion » M2RP :

> <http://mobipol2.minint.fr/offres-emploi/>



Du côté de la FJM...

FONT-ROMEUE POUR NOËL

> Du 22 au 29 décembre 2018 en chambre balcon.

Séjour 8 jours/7 nuits pour **363 €/pers.** (QF1 à 3) ou **391 €/pers.** (QF4).

Arrivée à la résidence le samedi après-midi. Départ le samedi matin.

Ce tarif adulte comprend : la pension complète, 1 cadeau de bienvenue, le dîner du Réveillon (boissons comprises), 1 entrée aux bains d'eaux chaudes de Llo, ½ journée de randonnée raquettes, le supplément chambre individuelle offert. Il ne comprend pas les boissons (hors réveillon), la taxe de séjour.

Bon plan kids : séjour offert pour un enfant (-14 ans) pour toute réservation en pension complète de 2 adultes + 2 enfants.

La résidence n'assure pas le transport vers les activités. Celles-ci peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques.

Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres offres en cours et à venir.

Renseignements et réservation : fondation Jean Moulin - Résidence Les Ecureuils - 1, rue Jean Moulin - 66121 Font-Romeu

Tél. **04 68 30 16 01** - Mél. : fjm.ecureuils@orange.fr

FONDATION
JEAN MOULIN



SEJOURS JEUNES PRINTEMPS 2019

> Si les séjours thématiques restent le point fort de cette saison (équitation, moto, sportif ou artistique), c'est également l'occasion pour les plus grands de partir un peu plus loin (Canada, Hong Kong, Ecosse, Italie ...) et de vivre des expériences incroyables. Les inscriptions sont en cours et il reste également des places pour les séjours d'hiver, ne tardez pas !

La programmation est en ligne sur : > <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-enfants/sejours-jeune/>

LES PARTENAIRES

> **HOMAIR : Early booking sur vos vacances d'été !**

Profitez jusqu'à 35 % de remise sur votre location de mobil-home pour 2019

+ le forfait « Bouquet évasion » et votre semaine (hors été) à **179 € !**

Détails de l'offre sur : > <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-vacances/voyagistes/homair/>

> **AZUREVA VILLAGES & RÉSIDENCES DE VAVANCES : jusqu'à 30 % de remise cumulable avec votre remise FJM pour vos vacances d'été 2019.**

Détails de l'offre sur : > <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-vacances/voyagistes/azureva/>

> **PIERRE & VACANCES : profitez dès maintenant des offres « Extra Early Days » Pierre & Vacances,**

et bénéficiez d'une remise allant **jusqu'à - 35 %** sur votre séjour à la mer ou à la campagne pour l'été 2019.

Renseignements, réservations et conditions sur :

> <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-vacances/voyagistes/pierre-vacances/>

La colonie de vacances de l'ANAS

SÉJOUR « LA MER EN VACANCES DÉCOUVERTE COSTARMORICAINE À TRÉVENEUC (22)

> Le centre ANAS de Tréveneuc dans les Côtes d'Armor (22) propose deux colonies de vacances d'une durée de 13 jours pendant les vacances de Printemps.

Du 8 au 20 avril et du 22 avril au 4 mai 2019 avec pension complète : 617,50 €

Activités principales :

- La découverte des activités de bord de mer : pêche à pied, classification des espèces et étude de la chaîne alimentaire, construction d'un aquarium, land art...
- Sortie à la journée (Île de Bréhat, Perros-Guirec...) et le grand jeu « À la conquête des pirates et des corsaires ».
- Activités nautiques : sortie paddle/paddle XL, kayaks, catamarans.
- Grands jeux collectifs.
- Soirées à Thème : Incroyable Talents, repas Breton Crêpes/Galettes, fureur...

L'équipe pédagogique du séjour ayant pour objectif d'offrir des vacances alliant découverte, partage, respect et convivialité.

Information : **01 48 86 37 81** - Mél. : > contact@anas.asso.fr - Site Internet de l'ANAS : > www.anas.asso.fr

ANAS
Association Nationale
des Activités Nautiques
et Sportives

